



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION DES DROITS
DE REPRESENTATION DES CONCERTS DE
NOËL : LES SATIN DOLLZ**

**DÉCISION N° DM-25-425
EN DATE DU 08 DECEMBRE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville d'organiser des animations de quartiers dans le cadre des fêtes de fin d'année ;

CONSIDÉRANT la proposition faite par la société Undershow ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec Undershow Siège social situé au 80 avenue Anatole France 93600 Aulnay-sous-bois pour la diffusion et la promotion de groupes musicaux Représentée par Yann Dubois en sa qualité de gérant. Afin d'assurer la prestation du concert Les satin Dollz le 13/12/2025 de 18h à 19h place Bérault et le 20/12/2025 de 18h à 19h Place Jean-Spire-Lemaitre dans le cadre des animations des fêtes de fin d'année ; le montant de la prestation s'élève à huit mille cinq euros et trente-quatre centimes (8005,34 euros TTC)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20251208-lmc1H13758H1-AR Date de réception en Préfecture : 08/12/2025 Date de Publication : 08/12/2025
--